

Le très hon. M. Howe: Non. Air-Canada est une filiale des chemins de fer Nationaux du Canada. Le capital a été fourni par le gouvernement au National-Canadien et, par lui, à Air-Canada. Les 20 millions de dollars du capital-actions seront remis au National-Canadien qui les prêtera de nouveau contre une obligation portant le taux d'intérêt courant à l'égard de ce genre d'obligation et au cours de la période prévue. Ce sera à tout point de vue une opération commerciale.

Mon honorable ami a demandé si on évitait l'impôt. Il s'agit simplement d'un arrangement qui correspond aux faits. L'intention première a été de former deux sociétés, dont chacune serait indépendante de l'autre du point de vue financier. Dans le cas où une des deux sociétés subirait un déficit, l'oncle à héritage, le Gouvernement, le comblerait. Nous n'avons jamais accepté cette interprétation de l'arrangement; nous avons toujours affirmé qu'Air-Canada constituait une entité en ce qui concerne le Gouvernement et qu'advenant qu'une division soit prospère et que l'autre subisse des pertes, la division heureuse en affaires aurait à soutenir celle qui est dans la pauvreté. Tout ce que nous faisons est de soumettre une disposition législative à cette fin.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre ne pense-t-il pas qu'une société de la Couronne devrait adopter vis-à-vis de l'impôt une attitude plus relevée qu'une simple société ordinaire?

Le très hon. M. Howe: Non, on réalise ainsi la conformité de la loi avec la pratique commerciale.

M. Macdonnell (Greenwood): Pour ce qui est du nombre des membres du conseil d'administration des chemins de fer Nationaux, qui n'en a pas beaucoup, j'ai demandé s'il ne faudrait justement pas que ce conseil soit plus nombreux et plus représentatif? Le ministre dira-t-il un mot de son point de vue sur cette question? Je vois qu'il propose ici une augmentation.

Le très hon. M. Howe: J'ai eu quelque chose à voir avec la réorganisation des chemins de fer Nationaux en 1936. Le conseil d'administration comptait primitivement vingt-trois membres, je crois, tous à temps discontinu et touchant tous des jetons de présence. On a cru à l'époque que le chemin de fer ne recevait pas de ses administrateurs l'attention que la nature de ses affaires aurait motivée. On avait d'abord ramené l'effectif du conseil d'administration à celui d'un syndicat de faillite de trois personnes. Cela se passait vers 1932 ou 1933. Puis, lors de la réorganisation de 1936, on a décidé qu'un conseil de sept membres suffirait à assurer une représentation

convenable en même temps qu'il serait assez petit pour que ses membres puissent toucher un traitement et habiter un endroit qui leur rende aisée l'assistance aux réunions et leur permette de s'occuper exclusivement des affaires du chemin de fer.

Cela a donné d'assez bons résultats. La ville de Vancouver serait honorée sans doute de compter un administrateur auprès du conseil, mais pourrait-on garantir qu'il pourrait assister à toutes les réunions qui, je crois, ont lieu toutes les semaines? Nous avons un membre de la Saskatchewan, mais dans chaque cas ce membre a dû se rendre de la Saskatchewan jusqu'à Montréal pour pouvoir assister aux délibérations du conseil.

Je me mêle peut-être de choses qui ne me regardent pas, mais je serais désolé qu'on en revienne encore à la vieille habitude qui consiste à avoir un administrateur qui n'assisterait aux séances que lorsque cela lui plairait et qui ne songerait aux affaires du chemin de fer que lorsqu'il assisterait aux séances du conseil. Dans le cas d'Air-Canada, la situation est à peu près la même. Nous avons des administrateurs qui assistent régulièrement aux séances et qui consacrent beaucoup d'attention aux travaux du conseil. Winnipeg compte un bon nombre d'installations d'Air-Canada. Cette ville a jugé qu'elle devrait être représentée. Peut-être qu'un autre administrateur n'habitant pas Montréal serait également de quelque utilité, pourvu que nous choisissons un homme qui s'occuperait réellement des affaires des lignes aériennes.

M. Macdonnell (Greenwood): Je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement sur la question. Mais il est un autre commentaire que j'aimerais faire. On m'a appris l'autre jour quelque chose que j'ignorais, à savoir que les administrateurs du National-Canadien représentaient diverses régions géographiques du pays. J'ai dit que toute maison commerciale ordinaire est dotée d'un conseil d'administration, pour deux raisons, selon moi: d'abord, afin de pouvoir compter sur des avis venant de l'extérieur et, deuxièmement, afin de pouvoir aider la maison à obtenir des affaires. Je conviens parfaitement qu'on ne saurait exiger d'hommes venant de l'extérieur qu'ils assistent aux séances à chaque semaine, mais la solution à ce problème est que les séances pourraient être moins fréquentes et qu'il pourrait y avoir un comité exécutif ou quelque chose du genre.

M. Green: Se propose-t-on de choisir un administrateur sur le littoral de l'Ouest?

Le très hon. M. Howe: On n'a guère songé à la question de savoir qui sera nommé administrateur. Il se peut qu'on en prenne un